



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

COVID -19

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS-CLOS

Suite à l'entrée en vigueur du décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars, autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos, **soyez avisé que les séances du Conseil Municipal de Sainte-Barbe seront tenues huis-clos jusqu'à nouvel ordre.**

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 27^e jour de mars deux mille vingt.

Chantal Girouard

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière